



1. Ouverture de l'assemblée

Nicholas Petrone, Trésorier au CA de la Fédération, souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour cette Assemblée générale extraordinaire

2. Élection du président et du secrétaire d'assemblée

Résolution AGEX No. 1 (23-11-2024) Il est proposé par Nicholas Petrone et appuyé par Pierre Lachance que Me Marc Legros soit nommé président d'assemblée et que François Coulombe-Fortier soit nommé secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

3. Vérification du quorum

Selon l'article 63 des Règlements généraux, le quorum est fixé au nombre de membres votants présents. Le nombre de membres présents étant de 30 le quorum est respecté.

4. Vérification de la régularité de la convocation

L'avis de convocation a été transmis aux membres le 12 novembre 2024, 11 jours avant la tenue de l'Assemblée. Ce délai est conforme à l'article 61 des Règlements généraux.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée indique qu'un seul point est inscrit à l'ordre du jour, soit la modification des Règlements généraux.

6. Adoption des modifications aux Règlements généraux

Au nom du Conseil d'administration, monsieur Benoit Morissette présentera les modifications aux Règlements généraux.

*Présentation de la proposition de modification à l'Article 34 Élection et durée du mandat*

Résolution AGEX No. 2 (23-11-2024) Il est proposé par Nicholas Petrone et appuyé par Jean Faucher d'adopter l'Article 34 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

*Présentation de la proposition de modification à l'Article 46 Désignation et durée du mandat*

Résolution AGEX No.3 (23-11-2024) Il est proposé par Pierre Lachance et appuyé par Nicholas Petrone d'adopter l'Article 46 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



*Présentation de la proposition de modification à l'Article 69 Procédure d'élection Élection et durée du mandat*

Résolution AGEX No. 4 (23-11-2024) Il est proposé par Nicholas Petrone et appuyé par Pierre Lachance d'adopter l'Article 69 en retirant le point 3 du texte présenté.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Morissette indique que les Articles 32.1, 35 et 36 sont abrogés, car il s'agit de mesures transitoires.

7. Levée de l'assemblée

Résolution AGEX No. 5 (23-11-2024) Il est proposé par Pierre Lachance et appuyé par Jean Faucher de lever l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

---

Nicholas Pétrone, Trésorier

---

Pierre Lachance, secrétaire